



Vous ou votre entourage avez été

# victime d'un accident de la circulation

L'équipe de  
l'Unité d'accueil des victimes :  
médecin, infirmier, psychologue  
vous accompagne et vous oriente  
selon vos besoins.

Unité d'accueil des victimes  
**05 61 60 90 15**

**Accueil le lundi et vendredi de 9 h à 12 h**  
De préférence sur RDV (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30)





# accident



## APPELEZ LE 112

*Un soutien psychologique pour vous ou votre entourage peut être utile.*

# soins

HÔPITAL - MÉDECIN TRAITANT  
Le médecin doit vous **informer** de votre état de santé, établir un **certificat médical** décrivant les blessures. Conservez l'original et prévenez votre **assurance** avant 5 jours.

# suite et indemnisation du dommage

Vous devez conserver tous les **documents médicaux** originaux et les **factures** concernant votre accident. Il vous est proposé un accompagnement spécifique et personnalisé

**A TOUT MOMENT VOUS POUVEZ CONTACTER L'UNITÉ D'ACCUEIL DES VICTIMES**

En collaboration avec l'ANLCIR et l'APF. Avec le soutien financier de

